

**4èmes Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie  
20 et 21 mai 2014**

**Présentation du guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des processus électoraux et la protection des données personnelles**

Intervention de Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN  
Présidente de la CNIL (France)  
Secrétaire générale de l'AFAPDP

L'AFAPDP a participé, avec l'ANF, le RECEF et l'OIF, à l'élaboration du guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des processus électoraux et la protection des données personnelles.

Je souhaite remercier les représentants des réseaux et de l'OIF, présents à mes côtés, pour cette fructueuse collaboration.

Avant de commencer, je veux rappeler que l'AFAPDP est une association créée en 2007 à Montréal, et compte, en 2014, 16 autorités adhérentes. L'un des objectifs de l'AFAPDP est de faire croître encore son réseau et d'augmenter le nombre de lois nationales de protection des données dans l'espace francophone (aujourd'hui seuls 43 pays francophones sur 77 sont dotés de lois dans ce domaine).

Un constat simple est à l'origine de la collaboration entre les réseaux francophones et l'OIF : la protection des données est imparfaitement prise en compte dans les projets de consolidation des fichiers d'état civil et des listes électorales, ce qui conduit à une fragilité des processus électoraux.

Pourtant, la protection des données personnelles peut donner des armes dans les opérations de consolidation des fichiers.

A partir de ce constat, l'AFAPDP s'est donné 3 objectifs que je vais commenter :

- 1<sup>er</sup> objectif : ne pas raisonner de façon théorique mais partir des usages.

La protection des données est souvent perçue comme trop abstraite, difficile à mettre en œuvre. Ceci explique le bilan encore mitigé de notre association au sein du monde francophone. Or, la protection des données offre un apport pratique indéniable pour la sécurisation des opérations de vote ou d'état civil.

Par exemple, la biométrie peut apporter une série de bienfaits aux pays qui ont besoin de reconstruire un état civil et des listes électorales. Cependant, en termes de surveillance et de droits de l'Homme, la biométrie peut présenter des risques. L'objectif, sur ce point comme sur d'autres points, est d'être pragmatiques et de suggérer des mesures juridiques et techniques.

- 2<sup>ème</sup> objectif : favoriser une approche transversale et unifiée.

Le guide propose aux acteurs publics de se coordonner et d'offrir aux acteurs un cadre juridique lisible et cohérent. Cette approche est de nature à renforcer la confiance des populations dans les acteurs institutionnels.

- 3<sup>ème</sup> objectif : inscrire la protection des données dans la durée.

Le guide ne traite pas la protection des données à part. La protection des données irrigue le guide, tout au long du processus de consolidation de l'état civil et des listes électorales.

Le guide reprend d'ailleurs les règles de la « protection intégrée de la vie privée » ou « privacy by design » pour inviter à une réflexion à chaque étape du guide.

Concernant la diffusion du guide et sa promotion, l'AFAPDP prévoit tout d'abord de publier un communiqué sur son site, ainsi qu'un lien vers la version numérique du guide.

Le guide sera également présenté et remis aux membres de l'AFAPDP lors de la conférence de l'AFAPDP à Ouagadougou, les 23 et 24 septembre 2014.

Pour terminer, j'aimerais souligner que ce guide montre l'attractivité de la protection des données pour la consolidation de la démocratie et pour l'Afrique.

Il me semble important de souligner que sur ce continent, les pays francophones sont en avance dans le domaine de la protection des données : sur 11 lois africaines, 10 ont été adoptées par des pays francophones.

L'AFAPDP prépare également une contribution pour le Sommet de la Francophonie à Dakar.

Je vous remercie de votre attention.